

Inf'Eau DROM

- P.1 ► Rejoignez le groupe Débat pour l'eau
- P.2 ► Continuité écologique
- P.2 ► Ressources stratégiques
- P.3 ► Contrat de progrès
- P.4 ► Edito du Président

LE JOURNAL DU BASSIN VERSANT DE LA DRÔME

↓ N°17, NOVEMBRE 2016



On a tous un lien à l'eau
Quel est le vôtre?

Le SMRD engage un processus participatif pour collecter et faire valoir les **avis des habitants du bassin versant de la Drôme et de ses affluents** : une vraie opportunité de partager vos idées, vos envies et vos rêves. La démarche s'inscrit dans un contexte favorable pour assurer une écoute de vos propositions et de vos avis grâce à un projet européen qui met en lien 5 territoires pilotes pour expérimenter de nouvelles formes de gouvernance. Pas besoin de compétences spécifiques, chacun(e) est expert(e) de sa réalité ! Vos représentations intéressent le territoire et ses gestionnaires. N'hésitez plus, plusieurs niveaux d'intervention seront possibles.

Le projet s'appelle **SPARE*** : c'est une démarche pilote expérimentale à destination des citoyens de la vallée en vue de préparer la révision du SAGE**. Vous pourrez rejoindre le **Groupe «Débat pour l'eau»** lors de l'une des **réunions d'information** :

- **Saillans** : le 15 novembre 2016 de 18h à 20h, salle polyvalente ;
 - **Pont-de-quart** : le 19 novembre 2016 de 16h30 à 18h00, en salle des fêtes ;
 - **Alex** : le 19 novembre 2016 de 10h00 à 11h30 à la Gare des Ramières.
- Ces temps d'échanges seront accompagnés d'une collation. Enfants bienvenus.

A noter : séminaire gratuit de découverte des outils de participation au service de la gestion de l'eau les **3 et 4 décembre 2016** à Saillans, sur inscription. Repas du midi et enfants pris en charge.

L'avenir de nos rivières est entre nos mains...

Vos avis nous intéressent :
QUESTIONNAIRE EN LIGNE
sur
www.riviere-drome.fr

*Strategic Planning for Alpine River Ecosystems ; ** Schéma d'aménagement et de gestion des eaux



CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE, OÙ EN EST-ON ?

De nombreux moulins et canaux ont été aménagés sur nos rivières. Ces aménagements anciens, à vocation économique, ont modifié la circulation de l'eau mais aussi des graviers et des poissons, c'est-à-dire de la continuité écologique.

Un peu plus de 30 ouvrages impactants (barrages, seuils de 1 à 3 m en général) ont été recensés et priorisés par la DDT (Direction des territoires) sur le bassin versant de la Drôme. La plupart de ces ouvrages n'ont plus d'usage mais certains sont reconvertis vers l'hydroélectricité ou servent pour l'irrigation.

A ce jour, 6 ouvrages ont été aménagés pour rétablir la continuité écologique et 13 sont en cours. Parmi

ceux qui restent à traiter, la plupart appartiennent à des propriétaires privés. La nouvelle réglementation les oblige à se mettre en conformité avec la Loi sur l'eau d'ici 2018 et différentes possibilités de financement existent (Agence de l'eau, Région, Département, ...).

Par exemple, pour des travaux d'effacement de seuil, et en cas d'abandon des droits d'eau, l'Agence de l'eau peut aider financièrement jusqu'à 100%. Le SMRD accompagne techniquement et pour les démarches administratives auprès des services de l'État.

Plus d'info : demander le guide de déclinaison du SAGE «Continuité écologique» à télécharger aussi sur www.riviere-drome.fr rubrique «Documents/le SAGE/ Plaquettes de synthèse»

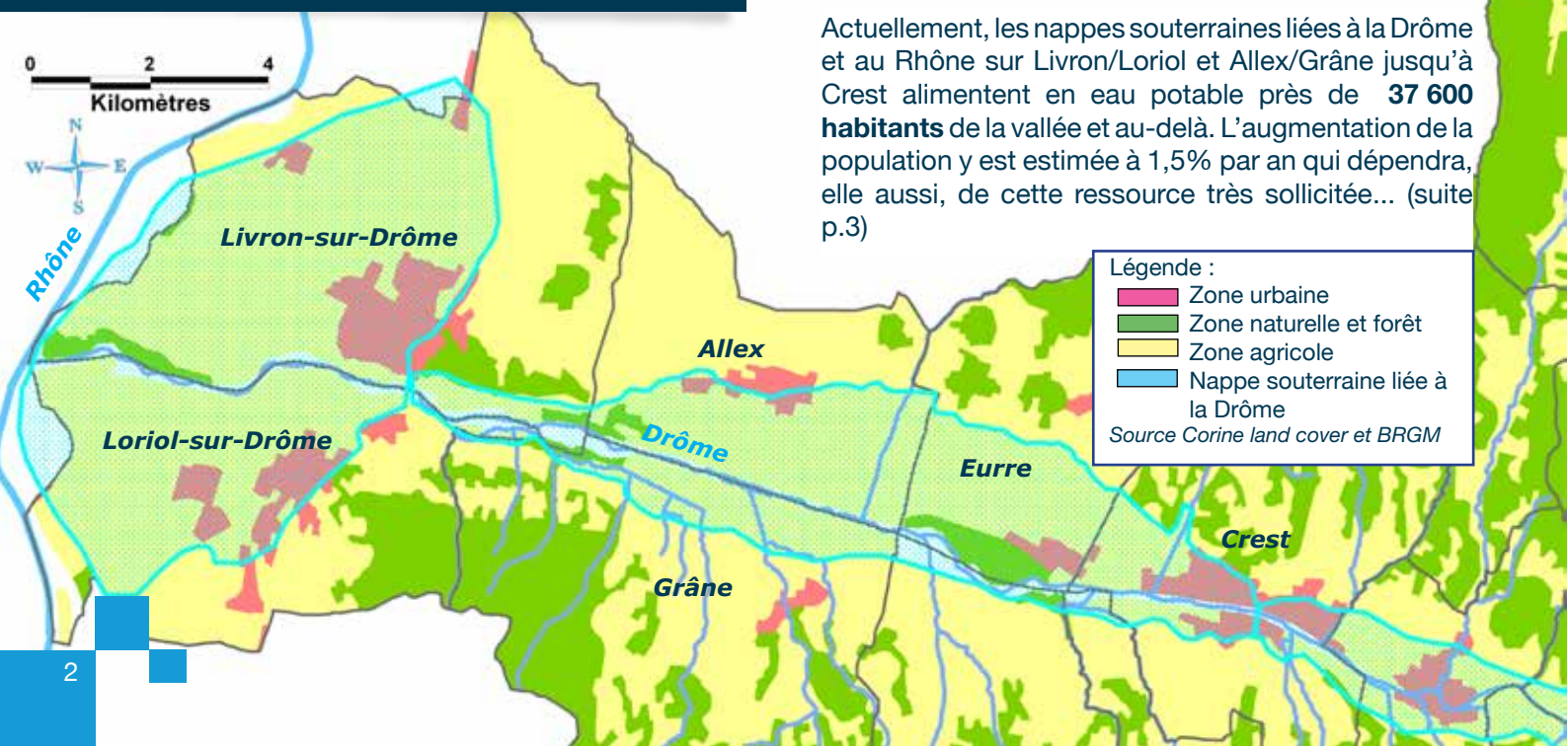


Rétablissement de la continuité écologique sous le pont du batelier à Mirabel-et-Blacons. Bientôt une passe à poissons et une passe à canoës.

Lors qu'un projet est mené, il est important d'arriver à concilier les usages car la rivière est utile à tous.

Ce sujet vous intéresse, rejoignez le Groupe «Débat pour l'eau» !

DES RESSOURCES STRATÉGIQUES POUR LES GÉNÉRATIONS FUTURES





Inf'EauDrôm'

Syndicat Mixte de la Rivière Drôme et de ses affluents

DES RESSOURCES STRATÉGIQUES POUR LES GÉNÉRATIONS FUTURES

Suite ...

Les nappes d'accompagnement de la Drôme et du Rhône sur Livron/Loriol et la plaine d'Allex/Grâne jusqu'à Crest sont des « **Ressources stratégiques pour l'usage eau potable** ». Sur ces zones, l'objectif est d'assurer la disponibilité sur le long terme d'une eau suffisante, en qualité et en quantité, pour satisfaire les besoins actuels et futurs d'approvisionnement des populations (réseaux collectifs et approvisionnements individuels).

Un travail technique et politique est actuellement mené par la CLE

(Commission locale de l'eau), via sa commission thématique « **Gestion du déficit quantitatif et qualité** » pour faire le point sur les besoins futurs, les usages en place et les mesures à prendre sur ces ressources.

Plus de 25 personnes (élus, État, agriculteurs, carriers, usagers, consommateurs) participent à cette commission présidée par **Claude AURIAS, Conseiller régional et maire de Loriol-sur-Drôme.**

Ces nappes sont aujourd'hui globalement de bonne qualité,



Parce que nos enfants aussi devront la boire, l'eau potable est un usage prioritaire.

Ce sujet vous intéresse, rejoignez le Groupe «Débat pour l'eau» !

et nous pouvons nous en féliciter, mais il s'agit de travailler ensemble pour ne pas dégrader ce patrimoine. Les débats concernent donc **la sauvegarde d'une eau potable pour les générations futures.**

Ce travail de préservation se fera ensuite **avec les habitants** en s'assurant de ne pas leur rajouter de contraintes injustifiées.



Interview d'Alain MATHERON, Président de la Communauté des Communes du Diois (CCD)

UN CONTRAT DE PROGRÈS POUR LE DIOIS

Vous allez signer un « Contrat de progrès » avec l'Agence de l'eau : de quoi s'agit-il ?

En 2015, de nombreuses communes du Diois avaient été identifiées non-conformes au regard de la réglementation sur l'eau potable (connaissance patrimoniale insuffisante, absence de compteurs, rendements...) et étaient donc soumises à des majorations des redevances pour prélèvement. Suite à de nombreux échanges avec l'Agence de l'eau et le Conseil départemental (CD26), il a été décidé d'engager, jusqu'à 2018, un dispositif expérimental qu'est le Contrat de progrès, établi entre l'Agence de l'eau, le CD26, la CCD et 41 des 51 communes du Diois. Il sera signé en novembre 2016.

Dans ce cadre, l'Agence de l'eau s'engage à appliquer, de manière

proportionnée et adaptée aux spécificités locales, le calcul de la redevance durant cette période, sous réserve que les communes mettent en œuvre les actions de mise en conformité.

La CCD assure l'animation et la coordination de la démarche sur son territoire et le CD26 accompagne techniquement les collectivités dans la réalisation de leurs engagements.

Et à quoi va servir ce contrat ?

Ce contrat va permettre d'améliorer les pratiques des communes en matière d'alimentation en eau potable et de les mettre en conformité au regard de la réglementation, avec le soutien financier de l'Agence de l'eau.

Ce travail va également permettre, pour la CCD et les communes, de collecter des données qui seront nécessaires au transfert des

compétences Eau et Assainissement à l'échelle intercommunale. En effet, la loi NOTRe impose le transfert de ces compétences au 1er janvier 2020.

Pouvez-vous nous dire quelles seront les premières actions réalisées ?

Les communes signataires du contrat ont été classées suivant leur priorité d'intervention. Tout d'abord, il va s'agir de mettre aux normes celles qui ne le sont pas par la pose de compteurs, la réalisation de schémas directeurs, d'inventaires patrimoniaux... Pour les communes en règle vis-à-vis de la connaissance patrimoniale et du comptage, elles seront accompagnées pour les autres besoins en alimentation d'eau potable.

Contact : Emilie Belmont 04 75 22 47 91
emilie.belmont@paysdiois.fr



EDITO DE GÉRARD CROZIER, PRÉSIDENT DU SMRD ET DE LA CLE



Chers habitantes et habitants du bassin versant de la Drôme,

A l'occasion de la semaine du développement durable, j'ai pu retrouver M. **Philippe ARMAND, Directeur régional de la CNR*** sur le site de la passe à poissons

de Livron-sur-Drôme, le 2 juin 2016, pour signer une convention de partenariat pour trois ans entre CNR et SMRD. Ce geste concrétise un rapprochement de plus en plus prégnant depuis quelques années.

Philippe ARMAND a évoqué le partage d'expériences sur des dossiers complexes et les travaux entrepris pour les générations futures, comme la **pratique de l'entretien de cours d'eau** par des méthodes raisonnées et par des **équipes d'insertion**.

J'ai moi-même relaté les dossiers en cours, menés ensemble, qui sont importants pour la **sécurité publique** comme les extractions sur les secteurs de Livron et de Loriol, prévues fin 2016, et le projet de comblement du Lac des Freydières, prévu en 2017.

Notre belle rivière Drôme se jette dans le Rhône et ce partenariat de la confluence conjugue une vision commune de nos territoires.

Franck MONGE, délégué de la CCCPS et membre assidu du SMRD**, s'est montré très heureux de l'intérêt que porte la CNR pour le syndicat. Il s'agit pour lui d'une preuve de reconnaissance d'un bon travail. A l'heure de la **GEMAPI*****, le SMRD aura besoin d'être soutenu, voire renforcé.

Enfin, les **riverains de Printegarde** conclurent cette rencontre en remerciant ces initiatives de sécurisation et de **prise en compte de l'humain sur nos rives**, point qui, en effet, me tient à coeur.

Avec mon dévouement,

Gérard CROZIER

* CNR : Compagnie nationale du Rhône

** CCCPS : Communauté des communes du Crestois et du pays de Saillans

*** GEMAPI : Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations



Le SMRD vous conseille dans vos démarches **techniques** et **administratives** pour tous vos projets en lien avec un cours d'eau.

NOUS CONTACTER



SMRD Siège technique

1 Place de la République
26 340 Saillans
Tél. : 04 75 21 85 23
Fax. : 04 75 21 38 35
@ : info@smrd.org

SMRD siège administratif

Hôtel du Département
26 026 Valence Cédex
Tél. : 04 75 79 26 95

www.riviere-drome.fr

Qui demander ?

Chrystel FERMOND : directrice SMRD et animatrice SAGE Drôme

Julien NIVOU : hydromorphologie

Fabrice GONNET : patrimoine naturel

Claire EME : projet SPARE

Jérôme DUVAL : observatoire des cours d'eau

Marie FALCONE : accueil

Président : Gérard CROZIER

